

Direction générale adjointe chargée des territoires
Direction des infrastructures
Pôle programmation

MONSIEUR CEDRIC PAIN
MAIRE DE MIOS
HÔTEL DE VILLE
PLACE DU 11 NOVEMBRE
33380 MIOS

DI-PPROG-BEGS-HE-2018-0398
Affaire suivie par Harold Estavel
Tél. 05 56 99 33 33 - Poste : 60 84
harold.estavel@gironde.fr

Bordeaux, le **13 AOUT 2018**

Monsieur le Maire,

Je tiens à vous informer, en préalable de l'enquête publique, que des erreurs matérielles impactent l'emplacement réservé n°33 du projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de MIOS, défini au bénéfice du Département. Il ne correspond pas au tracé déterminé par l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du 26/04/2013, prorogé le 24/01/2018, qui prévoit le recalibrage et le renforcement de la RD5, pour deux sections situées hors agglomération.

Le fuseau pour le recalibrage et le renforcement de la RD5 a été défini à 31 mètres par ladite Déclaration d'Utilité Publique, uniquement pour les secteurs hors agglomération. Le fuseau de 20 mètres prévu par le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté ne concerne que l'agglomération des Quatre Routes. Pour ce dernier, l'emplacement réservé ne devra pas être au bénéfice du Département, mais à celui de la commune de MIOS.

Afin de permettre la rectification de ces erreurs avant approbation, conformément à ladite Déclaration d'Utilité Publique, je vous prie de compléter l'avis du Département sur le projet de PLU arrêté, en date du 18 juillet 2018, par ce présent courrier.

Vous trouverez en pièce jointe :

- une copie du tableau et des plans des emplacements réservés à réserver, après l'enquête publique qui a été réalisée dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique et tel qu'ils figurent dans ledit arrêté du 26/04/2013 (page 18 et 19) ;
- une copie des emplacements réservés tels qu'ils figurent dans le PLU approuvé de 2010 de la commune (source : SIBA) et du projet de PLU arrêté, documents non compatibles avec le projet du Département et non conformes à la DUP.

Ces documents vous seront transmis par voie électronique, aux fins d'une prise en compte facilitée par votre bureau d'études en charge de l'élaboration du PLU, ainsi qu'au commissaire enquêteur, dès que ce dernier sera désigné.

Pour toute information complémentaire, mes services restent à votre disposition.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur des Infrastructures


Nicolas PEZAS



3.2. APRES MISE EN COMPATIBILITE

Numéro d'opération	Destination	Bénéficiaire	Superficie approximative (en m ²)
1	Calibrage de la RD5 en agglomération (emprise de 20 m)	Commune	5 100 m ²
2	Elargissement de l'avenue du Val de l'Eyre (emprise de 12 m)	Département	193 m ²
3	Elargissement de la rue de Peyot (emprise de 12 m)	Commune	1 437 m ²
4	Création d'une voirie de jonction entre la voie de contournement du centre bourg et la rue des écoles (emprise de 10 m)	Commune	166 m ²
5	Extension des services techniques	Commune	1 670 m ²
6	Elargissement du chemin des Gassinières, allée du Poirier et Route du Vivey (emprise de 12 m)	Commune	7 058 m ²
7	Amélioration du chemin de Canet vers la RD 216 (emprise de 12 m)	Commune	3 100 m ²
8	Aménagement du carrefour Chemin de Canet – RD 216 (Tourne à gauche)	Commune	529 m ²
9	Aménagement du carrefour Route de Peillin / Chemin des Gassinières	Commune	1 482 m ²
10	Création d'une contre-allée à Peyot	Commune	830 m ²
11	Aménagement du carrefour RD 3 lotissement La Pinède	Commune	824 m ²
12	Mixité sociale aux Longues (réalisation d'au moins 50 % des logements conventionnés)	Commune	33 800 m ²
13	Mixité sociale dans le bourg (réalisation d'au moins 50 % de logements conventionnés)	Commune	15 740 m ²
14	Elargissement du chemin des Près à Lacanau de Mios (emprise de 10 m)	Commune	338 m ²
15	Extension du groupe scolaire du bourg	Commune	1 920 m ²
16	Création d'équipements sociaux, scolaires ou sportifs	Commune	16 667 m ²

Extrait Arrêté DUP du 26/04/2013 -

Numéro d'opération	Destination	Bénéficiaire	Superficie approximative (en m ²)
17	Extension du groupe scolaire de Lillet	Commune	1 500 m ²
18	Extension du camping et aménagement d'équipements de loisirs	Commune	22 150 m ²
19	Extension des équipements sportifs à Lacanau de Mios	Commune	18 500 m ²
20	Elargissement dissymétrique de la RD 216 et réaménagement du carrefour RD 216 / Route du Petit Caudos	Département	103 000 m ²
21	Mixité sociale et urbaine (logements locatifs aidés et locaux commerciaux)	Commune	2 050 m ²
22	Aménagement d'un parking à proximité du groupe scolaire du groupe	Commune	6 580 m ²
23	Aménagement d'une liaison cyclable entre Benau et le bourg (emprise de 5 m)	Commune	2 900 m ²
24	Aménagement d'espace et équipement public à Lillet	Commune	12 200 m ²
25	Construction d'un réservoir au sol et d'une station de pompage d'eau potable au Pujeau	Commune	4 060 m ²
26	Agrandissement de la station d'épuration	Commune	8 140 m ²
27	Aménagement d'un parking à proximité du groupe scolaire de Lillet	Commune	2 100 m ²
28	Rue des Arribauts, recul pour alignement	Commune	74 m ²
29	Voie d'accès à la ZAC d'activités de Testarouch (emprise de 30 m)	Commune	11 854 m ²
30	Calibrage de la RD 5 (emprise de 31 m) entre l'A63 et l'entrée de l'agglomération de la Bergerie	Département	26150 m ²

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral du 26 AVR. 2013

Le Préfet, Pour le Préfet

Le Secrétaire Général par intérim,


Philippe BRUGNOT

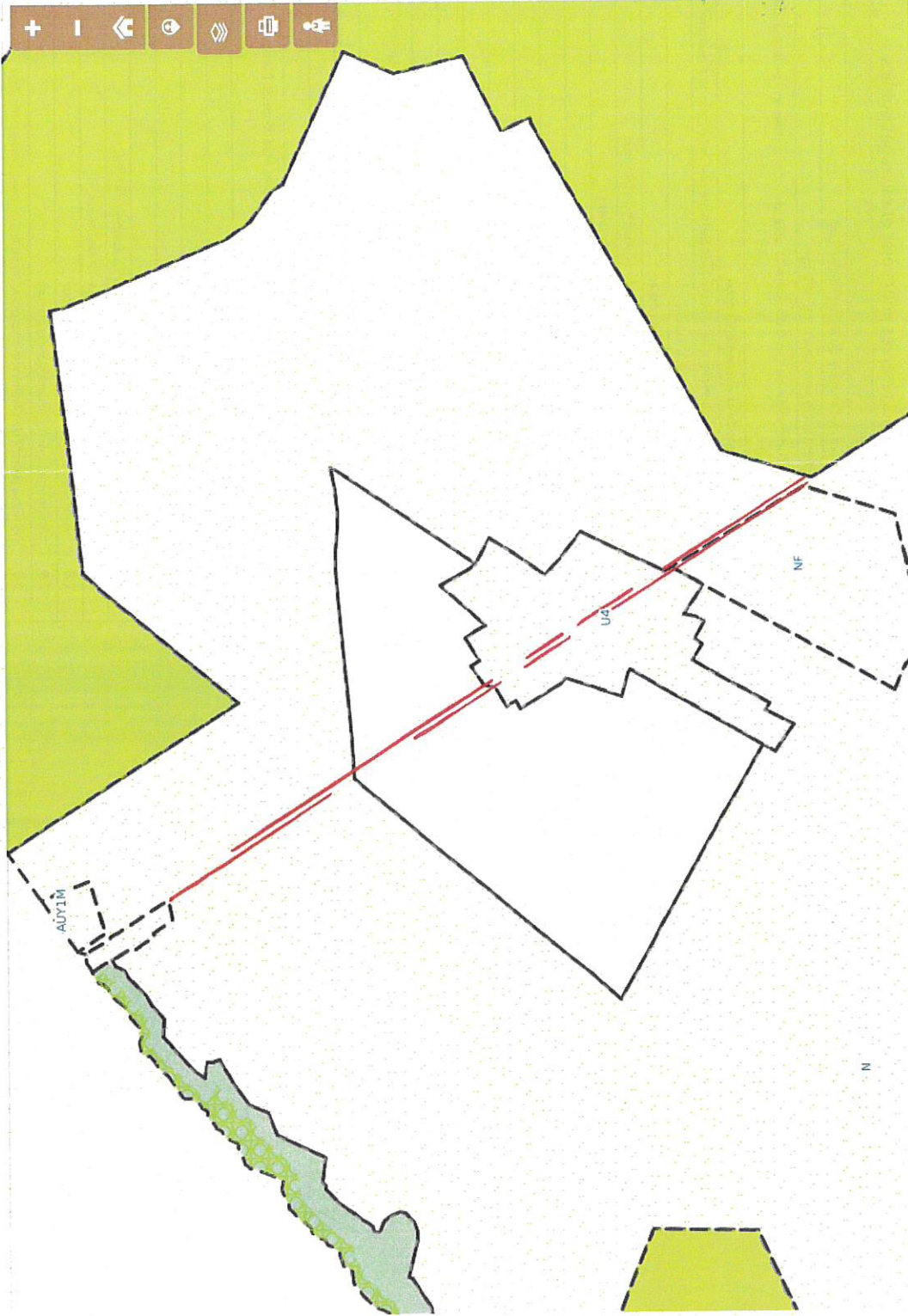
PLU approuvé de Mios – juillet 2010 - SIBA

E-URBANISME
PLAN LOCAL D'URBANISME



BASSIN D'ARCACHON
MÉTROPOLITAIN

Rechercher une rue, parcelle (ex. AB100) ou section +



Thématiques de la carte X

- PLU Mios**
- Recul RD
- ZPPS
- Circuits de randonnées
- Enjeu paysager
- Emplacements réservés
- Espaces boisés classés
- Piste cyclable
- Zone de bruit
- Liaison douce
- Zonage d'urbanisme**

MARCHEPRIME

PLAN GÉNÉRAL DES TRAVAUX

Commune de Marcheprime

Début du projet
PR 56+850
Sortie "la Bergerie"

Commune de Mios

Début d'agglomération
"Les Quatre Routes"

Fin d'agglomération
"Les Quatre Routes"

LÉGENDE

- Limite de commune
- Cours d'eau, plan d'eau
- Elargissement dissymétrique :
 - déport à l'Est de l'axe existant (dashed line)
 - déport à l'Ouest de l'axe existant (solid line)
- Aménagement de transition (yellow box)

Hors projet

Fin du projet
PR 59+522

Echelle : 1/10 000
Fond cartographique IGN agrandi

